BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3510

42 – LOIRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Jugement d'ouverture

Date : 21 octobre 2026.
Jugement d'ouverture d'une procédure de sauvegarde.
834 016 610 RCS Saint Etienne.
SILOGISME.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Activité : conseil en conception et développement des systèmes d'information des entreprises et des collectivités et vente; mise en place de solutions informatiques et organisationnelles; formation des décideurs et des utilisateurs; intégration de progiciels existant sur le marché; développement de solutions informatiques spécifiques et vente de matériel nécessaire à la mise en place de ces solutions; intégration de réseaux téléphonie et informatique; vente aux particuliers de matériels, solutions, prestations de formation; la prise de participations sous une forme quelconque, dans toutes entreprises ou sociétés immobilières ou commerciales; la prestation de services, le conseil et l'assistance auprès de toutes entreprises et plus particulièrement la réalisation de prestations de services de direction générale ou à caractère administratif et financier pour le compte des filiales et sous-filiales.
Adresse : 10, chemin de Peyrard, 42400 Saint-Chamond.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur Selas Aj Up Prise en la Personne de Me Eric Etienne-Martin 12 rue Louis Braille 42000 Saint-Étienne avec les pouvoirs : surveiller les opérations de gestion du débiteur, mandataire judiciaire Selarl Mj Synergie - Mandataires Judiciaires en la Personne de Maître Fabrice Chretien le century 8 rue Blanqui 42026 Saint-Étienne CEDEX 1. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.